

## Révoltes et contestations rurales en France de 1675 à 1788

Emmanuel Le Roy Ladurie

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Le Roy Ladurie Emmanuel. Révoltes et contestations rurales en France de 1675 à 1788. In: Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 29<sup>e</sup> année, N. 1, 1974. pp. 6-22;

doi : 10.3406/ahess.1974.293451

[http://www.persee.fr/doc/ahess\\_0395-2649\\_1974\\_num\\_29\\_1\\_293451](http://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1974_num_29_1_293451)

---

Document généré le 12/03/2016

# Révoltes et contestations rurales en France de 1675 à 1788\*

Méthodologie de l'histoire rurale à l'époque moderne ? Question à laquelle répondront nécessairement P. Goubert (Démographie) et E. Labrousse (Prix, salaires, fluctuations et conjonctures). Il fallait donc me limiter à un domaine spécifique. J'ai choisi le bon vieux terrain des révoltes paysannes ; mais afin de ne pas répéter Porchnev et Mousnier, j'ai concentré mon exposé sur les recherches relatives à la fin du xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle. Les méthodes, recherches et résultats obtenus par Saint-Jacob, Poitrineau, Frêche et Meyer seront donc largement évoqués dans cette étude.

Des articles nombreux, des livres connus ont évoqué la longue série des révoltes antifiscales et des guerres paysannes du xvii<sup>e</sup> siècle, au premier rang desquelles, en certaines régions occidentales, montagneuses ou bocagères (Cotentin, Bretagne, Angoumois, Périgord, Boulonnais, Vivarais), se tinrent divers groupes de communautés villageoises. Ces soulèvements étaient essentiellement dirigés contre la mise en place, et contre le fonctionnement, de la machine officière et taxatrice, bureaucratique et militaire, que la monarchie administrative, à partir de 1624-1625, n'avait cessé de développer, d'appesantir et d'expandre. Un peu plus mordantes peut-être à l'égard des oppressions de la seigneurie ou des privilèges fiscaux de la noblesse, les ultimes révoltes, celles du Boulonnais, du Béarn, de Bretagne entre 1660 et 1675, n'avaient pourtant pas présenté de caractères très originaux par rapport à ces premières rébellions, initiées à partir de 1624.

Essentiellement dirigées contre certains rouages (fiscaux surtout) de la machine d'État, mais non point contre le Rouage suprême, incarné par le monarque, les révoltes de la période 1624-1675 pouvaient aussi, par foudrades, remettre en cause certains aspects de la seigneurie ou de la dîme<sup>1</sup>. Il arrivait

---

\* Cet article constituait à l'origine une communication présentée au congrès de *Méthodologie historique*, tenu à Saint-Jacques-de-Compostelle en 1973.

1. L'histoire des révoltes a été particulièrement affectée par les visions « téléologiques » qu'ont engendrées rétrospectivement la Révolution française et, par la suite, l'historiographie bourgeoise, puis socialiste de celle-ci. On a été amené de ce fait à mettre

aussi qu'elles s'attaquassent à l'exemption d'impôts dont jouissaient les privilégiés, exemption devenue d'autant plus blessante pour les contribuables que la charge fiscale, à partir de Richelieu, s'était énormément accrue. De ce point de vue, qui demeure marginal, le cycle des révoltes tournantes de 1625-1675, annonce la contestation antiseigneuriale, qui va sourdre, puis se préciser au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour déferler ensuite de façon torrentielle à partir de 1788-1789<sup>2</sup>. Autre analogie enfin : quand Paris, déclenchant la Fronde, arrache ses pavés pour en faire des barricades, les révoltes concomitantes peuvent, en province, durant quelques mois, créer la vacance du pouvoir. Pendant l'été politiquement chaud de 1648, dans les régions « libérées » du Massif Central et du Sud-Ouest, les hommes du fisc se font oublier avec prudence pour quelque temps ; ou bien ils déguerpissent ; la grève des impôts, du coup, devient aussi effective qu'elle le sera en 1789.

Il reste que, dans la mesure où les révoltes rurales du XVII<sup>e</sup> s'attaquent, elles, spécifiquement à l'État, considéré comme la clé de voûte de la Société englobante, elles ne sont guère dangereuses pour la seigneurie ; celle-ci, dans l'esprit des rustres, continue à faire partie, pour quelque temps encore, de l'ordre éternel des champs : le fer de lance des rébellions, à l'époque classique, est dirigé contre les gros requins du complexe militaro-financier ; les révoltes sont donc d'autant plus fondées à se chercher des alliés, voire des leaders, parmi les petits nobles et seigneurs locaux ; parmi les curés ou vicaires ; parmi les avocats et les menus robins, aigris ou replets, originaires du Tiers État.

Après 1675 cependant, dans les régions catholiques qui forment l'immense majorité de la nation rurale, on ne rencontre plus de guerre paysanne comparable à celles, quasiment endémiques, qu'on avait connues à diverses reprises pendant la longue période qui va de 1548 à 1675. (Le soulèvement de la hugue-

---

au premier plan (parce qu'elles bénéficiaient de l'éclairage *a posteriori* que leur distribuaient avec générosité les mouvements de 89) quelques révoltes dont il est en effet raisonnable de penser, sur la base d'une documentation hélas vague, douteuse, ou insuffisante (telle que le problème Code paysan des Bretons de 1675), qu'elles ont eu un caractère violemment ou occasionnellement antiseigneurial ou (et) antinoble. Et la grande masse, à la fois fondamentale et typique, des révoltes qui, jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, demeurent pour l'essentiel tournées contre l'État, et qui ne se préoccupent pas ou guère de la seigneurie et de la noblesse, sinon pour y puiser des leaders, a été, soit, pendant longtemps, négligée, soit, plus récemment, considérée de biais sous les angles déformants qu'imposaient les points de vue téléologiques.

2. Très importante me paraît être de ce point de vue la révolte du Boulonnais de 1662, née pour une fois, non point dans le Sud ou l'Ouest du royaume, mais à proximité de régions qui seront les terres classiques des soulèvements paysans septentrionaux de 1789. Concomitante avec les crises de subsistances de 1661-62, dirigée par un petit noble adonné « au vin et à la débauche » qui fut embauché comme leader, sur le tard, par les paysans rebelles, cette révolte proteste, en pays d'États, contre une avalanche d'impôts nouveaux ; en quoi elle est bien de son temps. Mais elle s'en prend aussi, — et comment ! — aux « fermiers des nobles qui se disaient exempts » des impôts nouveaux et anciens. On saisit ici sur le vif, dans une région beaucoup plus intéressante (du point de vue du très long terme pré-révolutionnaire) que ne l'est la Bretagne, le Périgord « croquant » ou le Cotentin « nu-pied », comment l'agitation contre l'impôt, de style classique, peut tourner à la contestation du privilège fiscal, et de là, glisser finalement, comme ce sera le cas au XVIII<sup>e</sup> siècle, vers l'attaque antiseigneuriale et antinoble. En ce sens les *Lustucrus* boulonnais de 1662 sont au *Paysans du Nord* révoltés de 1789 ce que l'australopithèque est à l'homo sapiens : ils font réellement figure de précurseurs, dans l'acception, pour une fois authentique, de ce mot trop galvaudé. (Cf. Léon BERNARD, « French Society and popular uprisings under Louis XIV », *French Historical Studies*, 1964, p. 458).

## RÉINTERPRÉTATIONS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

noterie cévenole en 1703 pose des problèmes spécifiques : ils n'infirmement pas l'affirmation qui précède). Certes, l'assagissement des paysans papistes est bien loin d'être total : en 1707 encore, des attroupements armés, dans la meilleure tradition antifiscale et militarisée des « Croquants » de 1593 et des « nouveaux Croquants » de 1637, se produisent dans le Quercy-Périgord, région de France qui, de toutes, fut la plus contestataire pendant le long xvii<sup>e</sup> siècle. « Les paysans armés et attroupés (...) se soulevèrent tous, pillèrent les bureaux d'impôt, se rendirent maîtres d'une petite ville et de quelques châteaux, et forcèrent quelques gentilshommes à se mettre à leur tête », écrit Saint-Simon<sup>3</sup>. Le petit duc, comme toujours, sait, d'intuition vive, où et comment se joue l'essentiel. « Ils déclaraient tout haut qu'ils payeraient la taille et la capitation, la dîme à leurs curés, les redevances à leurs seigneurs, mais qu'ils n'en pouvaient payer davantage, ni plus ouïr parler des (...) [nouveaux] impôts et vexations (...) [de l']édit d'impôt sur les baptêmes. » Lequel édit, du reste, aurait été, si l'on en croit Saint-Simon, caviardé *illico* par Louis XIV, effrayé par cette révolte qu'il mata pourtant avec les vieilles troupes.

En dépit de ces ultimes « incidents de parcours », la modération des révoltes est indéniable, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et, plus encore, au xviii<sup>e</sup>. A cela, bien des raisons qui, toutes ensemble, expliquent la fin des guerres paysannes.

1<sup>o</sup> Le système fiscal, depuis Colbert, avait su éliminer de son être, pour une part, certaines des grandes voleries du temps de Richelieu et de Mazarin ; l'impôt s'était fait de plus en plus indirect, et de moins en moins direct<sup>4</sup>. Bien entendu, cette « indirectisation » de l'impôt n'est pas une panacée anti-révolte ; voir les nombreux soulèvements anti-gabelle du xvii<sup>e</sup> siècle. Mais dans la mesure où les fermiers généraux ont su à la fois diversifier leurs prélèvements (cas du tabac), améliorer leur gestion, et civiliser leurs voleries, il est certain que l'impôt indirect est mieux supporté par le contribuable français que ne l'est la taxe directe, toujours assimilée à une forme d'écorcherie du redevable. L'État du xviii<sup>e</sup> siècle (comme le note le vieux sage Brasdargent, dans le village de Rétif) est, somme toute, devenu plus fin et plus subtil dans sa façon d'extorquer l'argent des contribuables.

2<sup>o</sup> Les Intendances provinciales étaient détestées des rebelles au temps des Cardinaux-Ministres, parce qu'elles passaient alors, à juste titre, pour les exécutrices des basses œuvres du fisc ; or, à partir de Colbert, elles esquissent un pas vers l'alliance avec le village ; elles le défendent contre les griffes des Parlementaires, créanciers et justiciers, dans le grand problème de la dette communale<sup>5</sup> ; elles le défendent aussi contre les accapareurs de subsistances<sup>6</sup>.

3<sup>o</sup> L'évolution religieuse est également à considérer : en 1685, au terme de l'irrésistible montée du siècle des Saints, l'État, grâce au « coup du ciel » de la Révocation, réalise, en dépit des craquements jansénistes, l'union du Trône et de l'Autel. Ce geste orwellien de 1685 ne métamorphose pas les

3. Éd. La Pléiade, vol. II, p. 766.

4. D'après Yves DURAND, *Les fermiers généraux au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, P.U.F. 1971, la part de l'impôt indirect passe de 24,2 % en 1643, 23,7 % en 1648 et 16,6 % en 1656, à 46,7 % en 1662 ! et à 53 % (chiffre moyen) en 1685-1695, dans l'apogée (relatif) du pouvoir des traitants. Au xviii<sup>e</sup> siècle, la part de l'impôt indirect oscille entre 42 et 47 %.

5. Cf. P. de SAINT-JACOB, *Les paysans de la Bourgogne du Nord au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Paris, 1960.

6. FRÊCHE, thèse inédite, p. 949 (pour le Languedoc).

huguenots en bons papistes. Mais il ramène définitivement au giron de la monarchie une Église catholique qui, de 1560 à 1660, dates rondes, avait donné bien du fil à retordre aux Valois, puis aux Bourbons. Les moines ligueurs de 1590, les vicaires nu-pieds de 1639, les curés frondeurs de 1648 avaient laissé de mauvais souvenirs à la monarchie, et la contestation catholique en 1588, et en 1610, était allée jusqu'au régicide ; théorisé, puis perpétré. En réprimant les huguenoteries, à défaut de les supprimer, le Roi-Révocateur, en 1685, jette à l'Église un os à ronger considérable ; et il la réintègre tout à fait dans la communauté nationale. En échange, le clergé français, gavé de faveurs, donne à Louis XIV un loyalisme qui n'est pas sans bavures, ni sans murmures ; mais qui, tout de même, est préférable aux ébullitions papistes du bon vieux temps de la Ligue. (Trois ans plus tard, la *Glorious Revolution* de 1688 réalisera, en sens apparemment inverse, une récupération politique analogue sur l'autre rive du Channel : la monarchie anglaise, nouvelle manière, fera sa paix avec la ci-devant opposition ; tout comme Louis XIV l'avait faite, avec le clergé, ci-devant ligueur, puis frondeur). A l'échelle villageoise, même alliance française désormais, pour deux tiers de siècle, entre le pouvoir et le presbytère : les curés de paroisse qu'on avait connus concubinaires et truculents, deviennent, peu à peu, pendant la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, des fonctionnaires du culte, « subdélégués naturels ». Ils ne dédaignaient pas de se faire les apôtres de la contestation anti-étatique. Les voilà désormais, en chaire, au confessionnal, porte-parole de la légalité. Au besoin, les prédicateurs ambulants viennent au renfort des chargés des cures : à l'exemple des jésuites bretons de 1675, ils noient, dans l'eau tiède de la pastorale, les flammes de la révolution paysanne et populaire. Après 1685, le loyalisme catholique se fait exemplaire. « Nous nous saignons pour le fisc aux quatre veines, mais notre grand roi, qui vient de révoquer la Religion prétendue Réformée, mérite amplement un tel effort », écrit à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle un papiste du Languedoc, avant de payer sa part des lourds impôts de la province<sup>7</sup>. L'oppression totale des Protestants — comme celle des Jacobites en Angleterre — représente le prix fort qu'on a jugé bon de payer, pour donner au Monarque les mains libres à l'extérieur comme à l'intérieur du Royaume.

4<sup>o</sup> En outre, dans une France paysanne qui s'imprègne en profondeur, entre 1680 et 1720, d'un catholicisme plus actif que jamais, l'assagissement de la violence primitive et de la criminalité contribue à l'apaisement des révoltes et à la disparitions des guerres civiles.

5<sup>o</sup> Au cours de la période postérieure à 1720, la fiscalité, d'autre part, rabat beaucoup de ses prétentions ; le cauchemar des grands prélèvements de l'époque louis-quatorzienne est exorcisé. Simultanément s'accroît avec lenteur, mais avec sûreté, le produit brut agricole, et aussi l'effectif des contribuables. Dans ces conditions, le prélèvement des fiscs qui se stabilise ou même décline en valeur *réelle*, ponctionne une masse imposable en expansion ; il est ressenti de ce fait, par les sujets de l'impôt, avec beaucoup moins d'acuité qu'au siècle qui précède. Tous ces facteurs convergent : le recours aux armes, contre le receveur ou le gabelou, n'apparaît plus comme une panacée universelle, dans la mesure où la Société rurale est devenue à la fois plus sage, plus policée, moins malheureuse.

7. Cité dans mes *Paysans de Languedoc (in fine)*.



Ces données, qui sont de bon sens, n'impliquent nullement, néanmoins, que la contestation villageoise ait purement et simplement cessé. Bien au contraire ! On ne comprendrait rien à l'explosion de 1789, si on la considérait comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'ordre et la loi ne sont pas, tant s'en faut, universellement respectés dans les campagnes. La contestation existe toujours. Mais ses objectifs et ses bases se sont modifiés. Elle a changé d'âme, de tactique, de stratégie.

Les modèles décisifs, pour une compréhension des mouvements ruraux du temps des Lumières, dans la France d'oïl, ont été fournis, après Georges Lefebvre, par Pierre de Saint-Jacob. L'historien bourguignon, en effet, ne s'est pas borné à projeter sur la mentalité campagnarde des Lumières les données précieuses, mais tardives, qui proviennent en masse des « cahiers » de 1789. Au fil de ses chapitres, Saint-Jacob, parcourant le dernier siècle de l'Ancien Régime, a rédigé, au coup par coup, la chronique minutieuse des « émotions villageoises ». L'interprétation soigneuse qu'il en donne permet, à l'échelle de ces cent années, de comprendre, en profondeur, l'essentiel des permanences et des changements.

On part, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup>, d'une situation bourguignonne où l'on est déjà très loin des grands soulèvements de type classique et « porchnevien » qui avaient agité la province entre Ligue et Fronde (parmi ces « grands soulèvements » avaient figuré l'insurrection des paysans royalistes du pays Beaunois contre la Ligue, contre le brigandage et contre le fisc en 1589-1594 ; et la ribote bacchanalisante des vigneron ou *Lenturlus* de Dijon, en 1632, hostiles au tour de vis fiscal du Ministère). Vers 1680-1720, dans la grande province du Centre-Est, on n'aperçoit plus guère, en fait d'agitation, que la menue monnaie d'une contestation latente à l'endroit du seigneur, qui serait à vrai dire insignifiante si elle n'était pas, éventuellement, prémonitoire. Ces mouvements, dirigés contre tel ou tel dominant local, sont parfois concoctés dans les veillées folkloriques des écraignes<sup>8</sup>. Parmi eux, on note des refus du champart appelé *tierce*, qui se levait sur des terres ci-devant communales, défrichées par tel ou tel tenancier. Le chapitre d'Autun, et divers seigneurs laïques à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et en 1728, essuient des rebuffades de ce type. D'autres « rebuffades » affectent, vers 1717-1724, la « taille » seigneuriale (dont on demande aux seigneurs, par souci justifié de modernité paperassière, le titre originel) ; et encore, le ban de vendange autoritaire du seigneur. On aperçoit aussi quelques petites grèves de la dîme des laines et agneaux (souvent contestée, à toute époque, et en tout lieu) ; dans tel village, en 1687, le collecteur de dîmes va de « pot en pot » sans qu'aucun éleveur se décide à payer le premier (Saint-Jacob, p. 135). Des procès sont en cours contre la « corvée aux saints » (corvée au curé) en 1680 (Saint-Jacob, p. 135). La querelle s'allume aisément au sujet de la vaine pâture et des droits d'usage réciproque, qui tissent une coexistence difficile entre le village d'une part et d'autre part la grange ou métairie qu'a taillée, dans les marges frontalières du terroir provincial, tel noble, bourgeois ou parlementaire, rassembleur de champs du XVII<sup>e</sup> siècle : en ce cas, la mutation de la seigneurie en direction

8. *Écraignes* : veillées pour le travail du chanvre. Voir pour telle agitation en 1728, SAINT-JACOB, p. 328.

d'une agriculture plus moderne, à grandes surfaces, est donc remise en cause par les rustres. Dans le même esprit, ceux-ci s'insurgent contre l'usurpation des communaux, transformés en assez vastes domaines individualistes, par les rassembleurs de terre urbains venus de la noblesse « pure » (?), de la robe, de la marchandise, ou de ces trois horizons à la fois ! A partir de 1660, en Bourgogne, cette résistance « pro-communale » reçoit l'aide sympathique de l'intendant Bouchu ; et plus tard, assez fréquemment, de ses successeurs, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. On comprend, par cet exemple précis, comment les révoltés ont pu glisser de la contestation anti-État et anti-Intendance, caractéristique du premier xvii<sup>e</sup> siècle, à la contestation anti-seigneur, qui, elle, sera décidément typique du xviii<sup>e</sup>. Pour les terriens, l'Intendance n'était pas, ou du moins n'était plus, le croquemitaine qu'on avait cru d'abord.

Dans le registre des autres « mouvements divers » de la période 1680-1725 qui, cette fois, ne mettent pas en cause la seigneurie, je citerai, d'abord, avec Saint-Jacob, les émeutes catégorielles : celles des vigneron de Solutré, qui, en 1680, s'agitent, sans doute, à cause du bas prix des vins ; celles des demandeurs de blé, dont l'irritation culmine lors de la guerre pour les grains, qui oppose, par l'intermédiaire de bandes armées, les campagnes et les villes autour de Beaune, en 1709 (Saint-Jacob, p. 162 et p. 195). On retrouve aussi le vieux réflexe antifiscal, à propos du vol des voitures d'impôts, que des groupes de brigands à vocation plus ou moins justicière, perpètrent en 1713. Les conflits du travail, d'autre part, sont relativement aigus en Bourgogne comme en Languedoc, pendant la décennie 1720 : cette décennie des classes creuses subit le contrecoup des mortalités antérieures ; et la main-d'œuvre devient rare, chère, exigeante et combative. Des grèves de moissonneurs bourguignons, menées contre les gros exploitants, parviennent ainsi, jusque vers 1730, à freiner pour quelque temps le mouvement de paupérisation salariale, qui talonnera souvent les prolétaires ruraux pendant le second xviii<sup>e</sup> siècle.

Dans l'ensemble, ces diverses catégories de révoltes sont, dans la routine des années 1680-1725, fort rares ; leur regroupement dans un fichier d'historien ne doit pas faire illusion, car elles éclatent sur un arrière-plan général d'incroyable résignation à la misère. Autour de 1730, elles ont du reste tendance à se calmer tout à fait, en un climat de (très relative) « prospérité ». Quand elles reprendront vers 1735-1740, elles se modifieront, en profondeur, comme en intensité.



La nouvelle lutte antiseigneuriale, telle qu'elle se déploie (en Bourgogne, par exemple) à partir de 1735-1740, telle qu'elle s'épanouit à partir de 1750, telle enfin qu'elle se déchaîne à partir de 1780, représente, par beaucoup d'aspects, un combat classique contre le vieux système de domination et de prélèvement, et contre les innombrables droits seigneuriaux, « ces redevances peu dignes du siècle », comme l'écrira en 1789 le cahier de doléances d'Aigney (Saint-Jacob, p. 520) ; cette lutte témoigne, bien sûr, quant au décalage de la seigneurie par rapport à l'évolution culturelle : on conteste la taille seigneuriale, considérée comme arbitraire ; et puis les lods et ventes, le banvin, « le blé du four et les poules de coutume », les monopoles et banalités diverses. Quant au braconnage accru, type même de propagande par le fait, il revient à exiger

## RÉINTERPRÉTATIONS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

la démocratisation du droit de tuer la faune, démocratisation que la Révolution française accordera sans discernement, contribuant ainsi à faire de l'hexagone actuel un territoire d'extermination maximale du gibier. Les paysans bourguignons, tout comme ceux du Nord, étudiés par Lefebvre et par Trenard, se dressent comme il se doit contre les dîmes, surtout quand elles veulent frapper les cultures riches ou nouvelles, développées par la croissance du siècle. Enfin, la vague des défrichements sur les ci-devant communaux pose avec force la question des *tierces* ou champarts : ces redevances très lourdes, en Bourgogne précisément, sont levées sur les portions des *communs*, qui sont, tout de neuf, vouées à la culture : d'où des grèves de tierces.

En revanche, le cens recognitif, très léger (30 à 40 litres de grain à l'hectare), mais important quand même pour la seigneurie dans la mesure où il fournit le support et la preuve du fief, n'est guère contesté. Sauf quand il est exigé « en masse », sous forme d'arrérages, au bout de 29 années de non-perception. Très digne de remarque, aussi, est la relative atmosphère de non-agression, qui environne, en Bourgogne, la main morte et les survivances du servage.

Cet irénisme des mainmortables s'explique-t-il par l'arriération spécifique de leurs villages, et par un état d'aliénation passive, qui leur ferait négliger de mordre la chaîne qui enserme leurs champs ? Il semble, en fait, que la vraie raison de cette attitude soit ailleurs : venue du fond des âges, la mainmorte s'est révélée, à l'usage ou à l'usure, comme un des meilleurs écrans qu'on puisse imaginer contre les pénétrations bourgeoises, ou seigneuriales-bourgeoises, en terres bourguignonnes (Saint-Jacob, p. 48, p. 462, et *passim*) ; car elle frappe de précarité le lopin des mainmortables ; elle le menace d'un retour toujours possible dans le giron des propriétés-réserves du seigneur traditionnel. Elle décourage ainsi, par les menaces d'insécurité terrienne qu'elle propage, l'impérialisme bourgeois, ou « seigneurial-bourgeois » *new look*, tel que le pratiquent par exemple, au détriment des lopins ruraux, mais aussi de l'ancienne noblesse, les parlementaires du Dijonnais. En somme (dans ce cas particulier de la mainmorte), plus la seigneurie est archaïque et moins elle est contestée. Et vice versa. C'est en tant que fine pointe de la modernisation rurale, que la seigneurie se trouve harcelée au maximum par les rustres. La paysannerie bourguignonne du XVIII<sup>e</sup> siècle est antiféodale ; parce qu'elle est anticapitaliste.

Bien entendu, la lutte contre le système seigneurial telle qu'elle se déploie dans la France du Centre-Est, entre 1730 et 1788, est aussi la contestation d'une dominance, et la revendication d'un pouvoir paysan ; d'un pouvoir que les paysans plus instruits et plus sûrs d'eux-mêmes qu'autrefois, sont devenus dignes d'exercer. « Je suis convaincu qu'aux grands maux il faut les grands remèdes, et d'ailleurs c'est rendre service aux paysans que de les mener la verge haute », écrit en 1765 le Chevalier de Caumartin, prieur de Saint-Léger, seigneur de Binges, en demandant à ses officiers d'être sévères. La justice, rendue par les agents du seigneur (lequel, comme on sait, est scandaleusement juge et partie), fait respecter le ban des vendanges, défend les bois et les pâturages du maître contre la vaine pâture abusive ou permanente ; supposons, comme il arrive souvent à cette époque, que cette justice échappe aux mains d'un homme du cru, bien en cour auprès de ses concitoyens (cf. le cas d'E. Rétif), et qu'elle tombe au pouvoir de bourgeois forains (autre aspect d'une certaine urbanisation modernisante à sa manière) ; dès lors, elle risque fort, cette justice, durant les temps de contestation des années 1750-1789,



de déclencher de puissantes résistances populaires. D'autant plus que c'est souvent à l'occasion des *jours* pendant lesquels s'exerce la judicature du domaine, qu'éclatent les émotions populaires contre le maître et contre ses hommes (R. Robin, p. 235, insiste sur le couple seigneur-justice dans les frustrations des cahiers<sup>9</sup>).

Pourtant, l'aiguïsement des luttes antiseigneuriales au XVIII<sup>e</sup> siècle n'est pas simplement le fait d'une hostilité ravivée entre deux vieux adversaires de toujours ; — des adversaires qui, du reste, à fréquentes reprises, furent souvent des ennemis-amis, en proie à d'indéchirables relations où se mêlaient la haine et ce qu'il faut bien appeler une sorte d'affection réciproque. En fait, l'essor des luttes à partir de 1740, s'explique aussi par la modification : les deux antagonistes changent, — chacun dans son coin ; et ils dérivent respectivement, selon des voies irréconciliables, vers une modernité dédoublée. Cette dérive éloigne l'un de l'autre les deux partenaires, et elle les rend de ce fait graduellement plus étrangers l'un à l'autre.



Les paysans des années 1750-1780 deviennent en effet de moins en moins les mêmes que par le passé. Leur changement d'attitude envers la seigneurie est, de ce point de vue, inséparable des modifications de leur comportement vis-à-vis de la ville, de la culture, de la religion. Non pas que le catholicisme des bons vieux temps, qui après 1750, relâche un peu sa formidable emprise, ait été nécessairement, lui, un facteur de paix sociale, et de confort pour les puissances de la terre. La christianisation graduelle des campagnes, telle qu'elle s'était opérée en profondeur depuis le Moyen Age, avait opposé, dans le principe, aux vieux schémas tripartis qui venaient du tréfonds indo-européen, et qui définissaient la hiérarchie des prêtres, des guerriers nobles-seigneuriaux, et des laboureurs, une conception scripturaire, originellement sémitique : celle-ci était nettement plus égalitaire, que ne l'était la triade dumézilienne. De cette influence biblique était venue, chez les rustres, mis au parfum par le fanciscanisme, la fameuse et dangereuse formule : *quand Adam bêchait et Ève filait où donc était le gentilhomme ?*

Mais enfin, il est avec le ciel, même vétéro-testamentaire, des accommodements. Et la Contre-Réforme, après quelques à-coups, a su établir depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, entre l'église paroissiale et le château du seigneur, un *modus vivendi* qui n'est pas désagréable pour chacun des deux intéressés. Ce compromis neuf a tout de même ses inconvénients : la religion est désormais le rempart de l'ordre social ; encore faut-il que ce rempart ne soit pas vermoulu. Or, vers 1760, sans qu'on puisse encore parler de déchristianisation, certains phénomènes se produisent en Bourgogne qui font penser à ceux que Michel Vovelle a étudiés pour la Provence<sup>10</sup>. A diverses fêtes importantes, jadis très fréquentées par les paysans du Centre-Est, les églises se vident quelque peu ; les cabarets se remplissent. Un tel état d'esprit, cultivé dans les tavernes, n'est pas bon pour la seigneurie ecclésiastique, à cause de l'irritante question des dîmes ; ni par contrecoup, pour la seigneurie laïque (qui, en Bourgogne, détient elle aussi

9. Cf. R. ROBIN, *La société française en 1789 à Semur-en-Auxois*, Paris, 1971.

10. Cf. M. VOVELLE, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1973.

## RÉINTERPRÉTATIONS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

son petit pactole de dîmes, inféodées). Les cabarets sont en effet développés par la croissance concomitante d'une consommation et d'une sociabilité ; une tabagie envahissante se propage, du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, depuis les zones maritimes qui furent enfumées les premières, jusqu'au cœur de la nation, lentement infecté à son tour. Les nouveaux leaders — futurs politiciens locaux, militants éventuels des émeutes, simples braillards — se forment ainsi parmi les volutes de fumée et les brocs de vin. Les leaders et leurs adeptes sont, inutile de le répéter, de plus en plus alphabétisés ; ils se nourrissent très rarement de Rousseau, mais très souvent de cette littérature bleue qui diffuse le thème relativement récent du Bonhomme Misère : ce bonhomme prêche l'éminente dignité du pauvre en ce bas monde et pas seulement par rapport à l'au-delà. La politisation de l'opinion publique se fait aussi à partir des villes qui, par le biais de l'exode rural, sont le réceptacle de la mobilité descendante d'une masse d'ex-paysans déracinés ; ceux-ci développent en ville et transmettent ou injectent à leur famille restée campagnarde, avec laquelle ils conservent un lien, des frustrations beaucoup plus vives que celles qu'ils auraient nourries s'ils étaient restés parmi les rustres. Ces frustrations sont elles-mêmes inséparables des « expectations croissantes » forgées au contact de groupes urbains plus favorisés : à défaut de niveau de vie substantiellement amélioré, les expectations accrues, caractéristiques du siècle, font en effet qu'on attend davantage de l'existence rurale, même et surtout si elle ne change guère ; car, elle apparaît, par rapport à la nouvelle douceur de vivre des élites urbaines, bien plus insupportable qu'elle ne semblait à la génération précédente, qui pourtant bénéficiait d'un standard de vie plus bas encore.

Plus prosaïquement, la politisation de l'opinion publique à partir des villes contribue à la maturation (du reste limitée) de l'esprit public au village. Vers 1762-1763, les grèves des Parlements sont suivies ou accompagnées [de grèves de solidarité ou d'imitation menées par certaines justices seigneuriales. Alors si le juge local fait grève lui-même, pourquoi ne pas m'agiter moi aussi, a dû se dire plus d'un paysan à la tête chaude... Dans l'ensemble la nouvelle culture populaire, à base d'alphabétisation, et de livres bleus, à base aussi de contacts « de bouche à oreille », profite de l'accroissement des échanges et des migrations, et aussi de la mobilité générale. Cette culture développe donc le *mauvais esprit* et elle multiplie les *mauvaises têtes*. Mauvais esprit : on tutoie le seigneur, ce tutoiement n'ayant, bien sûr, rien à voir avec l'affection ! Et on perd le respect pour la justice, lors de la tenue des « jours ». Mauvaises têtes : elles poussent un peu partout, dans divers milieux ruraux, comme des champignons, vénéneux pour l'ordre des champs. Le leader local, pas nécessairement unique dans un village, et qui sème *l'esprit de vertige* parmi les gens de la campagne, ce peut être un avocat, un marchand, un curé, un notaire ; mais aussi un charron, un tisserand, un ou des manouvriers *forts en gueule*. Interprètes modernisés de la nouvelle civilisation de l'écrit et du papier, laquelle, en ce qui les concerne, est à peine multiséculaire, les contestataires du petit pays, qui peuvent n'être qu'une poignée, réclament le titre originel de la redevance ; là où jusqu'alors régnait l'empire bon enfant d'une coutume spoliatrice ; là où le seigneur avait pu longtemps affirmer (sans crainte qu'on relevât son propos) : *possession vaut titre*. Mais après tout, exiger ainsi la paperasse qui prouve, fût-elle introuvable ou inexistante, et porter une main sacrilège sur les redevances les plus sacrées, qu'elles fussent lourdes ou même ultra-légères, cela revenait tout bêtement, sans le savoir, à imiter Colbert ;

un gros siècle plus tôt, en effet, ce ministre avait donné le mauvais exemple à l'administration, et, par elle, à la nation. Dans ses célèbres *Réformations de noblesse*, il avait exigé le titre écrit du sang bleu, là où jusqu'alors avaient suffi la jouissance tranquille et l'usurpation séculaire. Cent ans après cette initiative colbertienne, quelques ruraux décidés s'emparaient à leur tour, au dam de leur seigneur, du pouvoir nouveau qui leur était conféré par une entrée toute récente dans la galaxie de Gutenberg.

Tout cela explose, ou du moins fuse, lors de la grande politisation du village bourguignon, évidente pendant la décennie 1780 : on y nomme un ou des procureurs, pour lutter méthodiquement, pied à pied, dans le maquis juridique, contre les empiétements réels ou quelquefois supposés du seigneur. N'imaginons pas pourtant que ce combat contre un maître qui, de par son urbanisation, appartient de plus en plus à la société englobante, aboutisse automatiquement dans le cadre même du village, à replâtrer les conflits internes, et à recréer l'unanimité paysanne, pour la façade. Loin de là ! Certes, les antagonismes de village à village se calment, et cet assagissement des conflits entre communautés territoriales constitue incontestablement un signe de modernité. Mais la politisation exacerbe les clivages pendant la décennie 1780, à l'intérieur même de la paroisse : entre riches et pauvres ; entre *matadors* et manouvriers ; entre jeunes et vieux ; et même entre hommes et femmes ! Cette ambiance électrisée concerne bien sûr les villages remuants ou militants, qui ne doivent pas faire oublier par l'historien, à l'échelle nationale ou provinciale, la majorité, tautologiquement silencieuse, des villages tranquilles. L'atmosphère des années 1780 est tout de même suffisamment orageuse pour justifier, en 1789, la rédaction dans les villages bourguignons de cahiers souvent très durs ; et pour expliquer qu'éclatent, pendant l'été de la Grande peur, les insurrections paysannes du Mâconnais ; et, en général, celles de l'Est et du Centre-Est français, encore seigneurialisés.

Il y a donc eu modernisation, idéologique, culturelle, et sociale, du paysan ; ou du moins de certains groupes de paysans, suffisamment nombreux pour former une masse critique d'humanité, qui, à un certain moment, n'accepte plus de vivre comme autrefois. Dans un pays où la répression policière et militaire à l'échelon des campagnes est (respectivement) inexistante, inefficace, ou impensable, une évolution de ce type pouvait, en un rien de temps, engendrer des conséquences révolutionnaires.



Mais la modernisation n'est pas seulement paysanne. Elle est aussi, dans une direction très différente, seigneuriale. La cure de rajeunissement entreprise par les seigneuries contribue du reste à écarter celles-ci davantage des hommes qu'elle considère encore comme ses sujets.

Lucidement, Pierre de Saint-Jacob a placé sous le signe de la Physiocratie les transformations qui affectent l'organisme seigneurial, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il n'est pas question, bien sûr, de majorer à ce propos, ni même d'imaginer une influence directe des écrits de Quesnay : en l'occurrence, ils sont symptomatiques, et non pas déterminants. La Physiocratie, c'est simplement le nom commode que Saint-Jacob donne aux tentatives de grande ou moyenne culture avec rente foncière et fermiers : ces tentatives, bourguignonnes ou non,

## RÉINTERPRÉTATIONS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

s'appuient sur la réserve seigneuriale, conçue comme une base d'initiative et comme un pôle de croissance ; en vertu de motifs égoïstes, voire crapuleux, elles tâchent de limiter, pour leur profit, le nombre des « canards boiteux », autrement dit, des petites tenures dont l'archipel, maigrement rentable, caractérisait l'empire de la seigneurie d'ancien type. La « Physiocratie », quand elle opère ainsi sur le tas, travaille au profit des grandes surfaces, ou relativement grandes ; elle vise à mieux répondre aux stimulations du marché, c'est-à-dire en fin de compte, à la faim des villes ; comme aux besoins grandissants de l'urbanisation, et de la consommation. Varenne de Lonvoy (Saint-Jacob, pp. 427-428), par exemple, acquiert la seigneurie de deux villages à la fin du règne de Louis XV. La brutalité de cet individu est du reste telle qu'elle développera par contrecoup, dans ces localités, l'esprit révolutionnaire à la fin du siècle. Or Varenne de Lonvoy est le type même de ces gros personnages qui, abrités sous l'étiquette seigneuriale et sous la particule nobiliaire, propulsent à la campagne un certain capitalisme. M. de Lonvoy remembre, en effet, à tout prix ; il coud à son domaine les lopins et ci-devant chènevières des paysans ; il crée des prairies artificielles ; il clôt ses herbages ; il s'empare des communaux « qu'il réunit à son domaine » ; il arrose ses prairies avec l'eau de l'ex-moulin banal, symbole désuet d'une féodalité, ou d'une communalité, à laquelle ce rassembleur préfère désormais les profits de la grande propriété foncière, au sens nu et moderne du mot. Enfin Varenne utilise vigoureusement, pour la bonne marche de ses affaires, le privilège fiscal que lui confèrent son titre et son statut. En Angleterre, où le progrès de l'économie et des subsistances, au XVIII<sup>e</sup> siècle, est mis très au-dessus du bonheur social des campagnes, Varenne de Lonvoy, remembreur, irrigateur et encloseur, eût été fêté par Arthur Young qui aurait vu en lui un modernisateur à tout prix de l'agriculture, et un créateur de surplus alimentaires, vendus aux bons prix des théoriciens du laissez-faire. En France, où la révolution agricole à l'anglaise, avec remembrement et création de clôtures, s'est heurtée à de fantastiques résistances de la masse paysanne, et de ses alliés ou exploités idéologiques, Varenne de Lonvoy, s'il avait vécu, eût été sans doute, en fin de carrière, envoyé à la guillotine, par les sociétés populaires de son district.

Or, c'est précisément contre des hommes de cette trempe, parmi lesquels Varenne fait figure d'individu spécialement odieux, que s'est déclenché l'anti-seigneurialisme révolutionnaire (ou faut-il dire la réaction anticapitaliste ?) des dernières décennies et années de l'Ancien Régime. Saint-Jacob, dont les fiches portent la trace, avec une parfaite objectivité, de toutes les émotions paysannes qui furent recensées en Bourgogne de 1740 à 1789, note précisément, dans le registre anti-seigneurial, des dizaines d'émeutes contre la clôture, c'est-à-dire contre l'une des formes essentielles de la modernisation agricole en pays d'élevage, entre 1740 et 1780. Il remarque aussi de nombreuses violences collectives, contre le *triage* et contre l'accaparement des communaux, tel qu'il est effectué en vue de la formation de domaines agrandis, par les propriétaires privilégiés ; violences aussi contre le dessèchement des étangs ; contre la mise en défens des bois qui eût permis la création, typiquement moderniste, d'une « forêt jardinée » ; toutes ces actions populaires se dressent donc à l'encontre d'une évolution qui est seigneuriale par la forme, et capitaliste par le contenu.

Pierre de Saint-Jacob, enfin, souligne fortement, pour la période antérieure à la Révolution, la position proseigneuriale et anti-contestataire du riche

fermier, rustre aisé en *blaude* noire et en sabots ; tout ensaboté qu'il soit, ce richard n'en représente pas moins, dans le monde agraire, l'agent essentiel de l'oppression seigneuriale et de la modernisation capitaliste, paradoxalement accouplées. Certains seigneurs, comme Saulx-Tavannes, laissent leur réserve dans un état de marqueteries sans queue ni tête, fragmentées en petits lambeaux d'exploitations louées. Mais il existe quand même en Bourgogne une strate de fermiers aisés qui se font preneurs, en bloc, d'exploitations bourgeoises de 20 à 30 ha, ou de réserves seigneuriales de 50 à 80 ha (Saint-Jacob, pp. 52-53). Ces hommes ont des conflits spécifiques avec leurs bailleurs ; mais en tant qu'agents, éventuellement détestables ou détestés, du grand ou moyen domaine « capitaliste-seigneurial », ils provoquent de plein fouet l'aigre contestation de la démocratie villageoise : typiques à cet égard, sont les fermiers à grosses bottes, ou *matadors*, qu'a décrits Georges Lefebvre. Typique aussi est le fermier bourguignon de Planay, gros éleveur et gros employeur (Saint-Jacob, p. 529) : « le fermier de Planay a une quantité prodigieuse de pigeons qui salissent les citernes, essentielles dans ce pays sec ; avec quantité d'ouvriers, il moissonne quinze jours avant les autres ; il lâche ensuite sur les chaumes ses deux cents moutons qui en profitent pour manger les récoltes sur pieds de ses voisins. » Beaucoup de ces riches fermiers, une fois que Quatre-vingt-neuf sera mis en train, et que leurs nobles bailleurs auront émigré, retourneront leur veste ou leur *blaude*, achèteront du Bien national, et se feront les leaders villageois d'une certaine révolution paysanne. Mais Georges Lefebvre et Pierre de Saint-Jacob ont bien montré qu'on ne doit pas projeter sur les décennies de l'Ancien Régime finissant l'attitude *a posteriori* qu'adoptera le groupe des gros fermiers à partir de 1789. Avant la Révolution le riche fermier conteste éventuellement un seigneur voisin ; mais en ce qui concerne son propre seigneur-bailleur, le preneur aisé, même quand il grogne, est solidaire avant d'être adversaire. Fils de fermier, ami des gros laboureurs, François Quesnay avait bien senti déjà la complicité qui liait sa Physiocratie à la classe propriétaire des seigneurs et du clergé ; oublier cette complicité modernisatrice, ce serait juger le domaine seigneurial à travers l'image parfaitement parasitaire qu'en donnent les diatribes de certains cahiers de doléances. Ce serait commettre la même erreur que celle d'un historien du prochain siècle qui considérerait les grands magasins des années 1950 à travers le prisme déformant des mots d'ordre de Pierre Poujade. Notre siècle, pourtant bien placé sous le rapport de l'information, a donné trop d'exemples massifs de la fausse conscience d'*homo demens* pour que nous puissions attribuer aux foules paysannes du XVIII<sup>e</sup> siècle, systématiquement sous-informées, une connaissance toujours lucide de leurs véritables intérêts, même immédiats. Les paysans bourguignons qui se dressaient contre la construction d'un bocage, réalisaient-ils que, grâce à celle-ci, leurs collègues bas-normands ou bretons avaient résolu, depuis des siècles, le problème de l'alimentation en laitages ? C'est peu probable.

Renonçons donc, pour apprécier les conflits ruraux de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, aux jugements de valeur implicite, enracinés dans une historiographie téléologique. La lutte du paysan contre son seigneur, sous Louis XV et Louis XVI, n'est pas simplement un combat de l'avenir démocratique, progressiste, ou bourgeois, comme on voudra l'appeler, contre le passé réactionnaire et féodal. Elle reflète aussi l'antagonisme entre deux formes de productions bien vivantes, remarquablement *présentes*, et qui toutes deux ont déjà tiré de multiples

## RÉINTERPRÉTATIONS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

flèches vers l'avenir : d'une part, l'économie paysanne, avec sa pulvérulence parcellaire (Chayanov) et, d'autre part, la réserve seigneuriale : celle-ci, injustement armée de ses pouvoirs de justice et de son privilège fiscal, fraie maintes fois la route à la grande ou à la moyenne culture par fermiers.

Cet antagonisme est clair en Bourgogne, province considérée pourtant comme archaïque. Il est plus net encore dans la région parisienne : là, les plus fortes révoltes paysannes, ou plus exactement paysannes-artisanes, qu'ait connues l'Ancien Régime finissant, n'opposent même plus, ou même pas, les rustres aux seigneurs ; mais, directement, à propos de la rareté des grains, les manouvriers et leurs alliés artisans aux grands fermiers capitalistes ; ceux-ci sont, en théorie, les agents du seigneur ; mais dans la vie quotidienne, au su des masses, ils sont les vrais détenteurs de la richesse agricole, du pouvoir et des blés, dans le cadre des villages et des bourgades. D'où l'acuité de la guerre des farines, dirigée par les basses classes contre les gros manitous de la terre et du grain, en 1775, autour de Paris.

On conçoit que, dans cette conjoncture, les contestations antiseigneuriales du temps des Lumières se soient quelque peu écartées, simultanément, des modèles passésistes, et futuristes. Modèles passésistes : la lutte contre le fisc et l'État, telle qu'elle se pratiquait de préférence au xvii<sup>e</sup> siècle, passe dorénavant, sans pour autant disparaître, à l'arrière-plan ; elle conteste désormais non plus l'*existence* même de tel ou tel impôt détesté, mais les lacunes de sa perception symbolisées par le privilège fiscal de la noblesse ; ou les formes jugées barbares de son extorsion, telles que sont, par exemple, les corvées de construction routière, auxquelles l'État astreint les paysans.

Modèles futuristes : ils ne figurent guère, eux non plus, à l'agenda de nos ruraux contestataires : la redistribution éventuelle du sol, qui serait concrétisée par une « loi agraire », n'est pas envisagée jusqu'à la veille de la Révolution ; si ce n'est par exception, dans quelques cahiers de villages extrémistes.

Il apparaît donc que la propriété quiritaire du sol, même quand elle s'incarne dans la réserve seigneuriale, demeure un tabou très respecté. Seuls sont énergiquement remis en cause les aspects périphériques de la seigneurie (justice, redevances, etc.) ou ses volitions et ses velléités offensives (triage, enclosures). La faim de terres, aigrie par l'essor démographique, existe certainement à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Mais elle ne s'exprime pas, comme elle le fera au xx<sup>e</sup> siècle, par l'exigence de lois agraires et de réforme agraire. Elle ne trouvera vraiment son exutoire spécifique qu'une fois la Révolution déclenchée ; dès lors, certains paysans joueront des coudes au moment des enchères des Biens nationaux ; ils parviendront, dans quelques régions, à éliminer de l'acquêt, par force, la bourgeoisie riche, qui devra, la rage au cœur, les laisser s'emparer du sol des prêtres : voir G. Lefebvre, pour le cas (nullement typique de toute la France) du département du Nord. Quant aux autres modèles, plus futuristes encore, qui s'incarneront un jour dans le socialisme et le communisme, on les chercherait en vain dans les projets révolutionnaires de nos paysans ; si l'on excepte toutefois, entre autres exemples rarissimes, l'utopie patriarcale et communautaire, innocemment proposée, dans un livre demeuré confidentiel, par l'ex-paysan Nicolas Rétif<sup>11</sup>.

---

11. Voir N. RÉTIF DE LA BRETONNE, *La vie de mon père*, éd. Garnier, *in fine*.



En dépit de ces quelques zones de silence, Saint-Jacob favorisé par l'archaïsme « féodal » de sa Bourgogne, a pu y dépeindre la contestation anti-seigneuriale sous des couleurs vives, et dans des contours nets. Le modèle proposé par cet historien vaut, avec divers correctifs et atténuations, pour les régions relativement seigneurialisées de la France d'oïl ; et aussi, davantage peut-être, pour les vastes zones de l'Est<sup>12</sup> et du Centre-Est ; là où flamberont en 1789, les récoltes majeures, dirigées contre les institutions seigneuriales et contre la société englobante, — noble ou bourgeoise. En revanche, dans le Massif Central, situé à l'écart, et aussi dans l'Occitanie profonde, du Rhône à l'Atlantique, le modèle Saint-Jacob perd beaucoup de sa pertinence ou de sa virulence. Les paysanneries auvergnate ou languedocienne, qui sont analphabètes et non francophones, ne sont guère acculturées, en effet, aux grands courants de la pensée populaire, qui circulent en langue française dans les zones d'oïl et franco-provençales, grâce aux livres bleus et grâce à bien d'autres véhicules. Par ailleurs, les systèmes agraires du pays d'oc et des montagnes du Centre diffèrent de ceux des régions septentrionales et du Centre-Est ; l'institution seigneuriale, et la dynamique capitaliste y sont moins agressives. Voilà qui donne à la contestation paysanne, auvergnate ou languedocienne, des aspects originaux et une énergie parfois moins vive qu'en Bourgogne ou qu'en Artois.

En Basse-Auvergne, par exemple, d'après Poitrineau<sup>13</sup>, une paysannerie très arriérée, mais bien lotie, possède 61 % du sol. Le mécontentement rural est, du coup, moins aigu qu'en Bourgogne. La grande monographie de Poitrineau, aussi exhaustive que celle de Saint-Jacob, note, entre 1730 et 1789, *un seul* cas d'émeute contre l'accaparement des communaux par un riche, à l'occasion de laquelle une centaine de vaches et quantité de foin sont carbonisés dans une étable. Cette relative rareté des émeutes contre le *triage* en Basse-Auvergne, par comparaison avec une Bourgogne beaucoup plus agitée, s'explique aisément : dans la grande province du Massif Central, l'accaparement des terres communales n'est pas (comme autour de Beaune ou de Dijon) le seul fait des puissants, même si ceux-ci jouent un rôle dans ce processus. Les *rôtisses*, *rompues* et autres défrichements temporaires dans les communaux de la montagne auvergnate sont le fait, non des seigneurs mais des roturiers ou même des manouvriers qui grignotent, ce faisant, les droits de pacage que possèdent les grands domaines nobles et les communautés. Ces petits Auvergnats, qui défrichent un coin de terre, n'ont donc aucune raison de déclencher, à ce propos, *contre eux-mêmes* une émeute pro-communaliste à la bourguignonne.

Par ailleurs, dans sa rubrique des agitations rurales, Poitrineau ne note guère, vers 1734-1747, que quelques émotions populaires, sans envergure, contre les privilèges nobles en matière d'impôt ; auxquelles s'ajoute une pétition, parmi les Auvergnats qui sont migrants temporaires, pour l'établissement d'un cadastre équitable dans leur province. La même rubrique enregistre aussi de rares mouvements contre la justice des seigneurs ; quelques coups

12. En Provence, d'après M. Pillorget un tiers des « révoltes » au XVIII<sup>e</sup> siècle est dirigé contre les seigneurs.

13. Abel POITRINEAU, *La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1965.

## RÉINTERPRÉTATIONS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

de fusil <sup>14</sup> contre un juge seigneurial terrorisé ; deux courtes émeutes de subsistance en 1748-1750 ; des bris collectifs d'*enclosures*, sans gravité, après 1750.

En fait, la Basse-Auvergne, pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle d'avant l'orage, se comporte comme un môle de l'ordre social : l'agitation antifiscale s'y calme tout à fait, après 1756 et après la capture des *Mandrins*. Quant à la noblesse auvergnate, malgré son absentéisme croissant, ou à cause de celui-ci, elle n'est pas non plus sérieusement contestée jusqu'en 1788. Le temps des « Grands jours » contre les seigneurs brigands ou truands du XVII<sup>e</sup> siècle, si détestés des rustres, semble oublié. La noblesse locale s'est probablement urbanisée et civilisée quelque peu. En 1789, cependant, l'Auvergne, à son tour, pratiquant « l'esprit de l'escalier » se lancera dans le mouvement contestataire dont d'autres provinces, plus septentrionales, avaient donné l'exemple depuis plusieurs décennies. Les cahiers villageois de Limagne et des zones montagneuses élèveront désormais des protestations « contre les fours seigneuriaux, les lods et ventes, les *percières* (champarts sur *rôtisses*), et les dîmes inféodées ». Quant aux fermiers auvergnats, fort soumis à leurs bons maîtres avant la Révolution, ils deviendront, une fois celle-ci déclenchée, des antiféodaux du lendemain. Du moins, pour un certain nombre d'entre eux.

Ainsi, la Basse-Auvergne, où la communauté paysanne ne s'est ni révoltée, ni profondément divisée avant 1789, réagit à la seigneurie et à la dominance beaucoup moins durement, jusqu'en 1788, que ne le font le Mâconnais ou l'Artois. Peut-être les Auvergnats *murmurent-ils doucement sous la cheminée* ; mais ils ne se mutinent pas ouvertement pendant le plaid seigneurial. Ils se lanceront un jour dans la lutte contre les dominants, mais à la façon de ces ouvriers de la onzième heure qui s'inscriront dans la Résistance le 15 août 1944.

En Languedoc <sup>15</sup>, l'agitation paysanne se présente, une fois de plus, sous des aspects très différents de ceux qu'on lui connaît en Bourgogne. Certes les Languedociens ignorent la passivité arriérée de la paysannerie auvergnate. A diverses reprises, de 1680 à 1789, on les voit s'engager dans des batailles sociales d'envergure : à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les fermiers de gros domaines cléricaux contestent durement, pendant les crises, leurs bailleurs ecclésiastiques ; des grèves de salariés agricoles, en période de manque de main-d'œuvre, sont enregistrées en Lauraguais pendant la décennie 1720 ; plus généralement, les luttes contre la dîme d'oc sont à peu près permanentes aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Après des flux et des reflux intraséculaires, elles s'accroissent derechef, au-delà de 1750-1760 : un peu partout, à partir de cette date, les paysans languedociens refusent la dîme des *carneaux* ou *carnencs*, du millet, du lin, et des légumes ; ils font rajuster en baisse les taux, effectivement excessifs en ce Midi, des dîmes des gros grains. En contrepartie, les parlementaires de Toulouse, non contents d'avoir roué Calas au nom de la vraie foi, volent au secours du clergé décimateur, désormais arrosé et conforté en Parlement par une pluie d'arrêts favorables.

Il reste qu'en dépit de cette acuité d'une agitation contre les dîmes, le

---

14. Cette minuscule fusillade me fournira l'occasion d'une incise : c'est une paysannerie plus instruite, nantie d'espérances (ou d'« expectations ») accrues, mais aussi physiquement mieux armée, pourvue de fusils en lieu et place d'arquebuses et d'arbalètes, qui s'oppose désormais aux seigneurs. Cette diffusion d'une technologie d'armement beaucoup plus perfectionnée contribue à expliquer, aussi, l'exacerbation générale au XVII<sup>e</sup> siècle, des conflits à propos du monopole seigneurial de la chasse.

15. G. FRÊCHE, thèse inédite.



Languedoc ignore, ou connaît très peu, les grandes luttes qui, plus au nord, ou plus à l'est, sont si souvent menées contre la seigneurie physiocratisante.

Comment expliquer à l'heure du combat « antiféodal » ce relatif abstentionnisme languedocien ? Aux raisons générales évoquées précédemment à propos du grand ensemble que constituent le Massif Central et l'Occitanie profonde s'ajoutent d'autres causalités, plus locales : le Languedoc est pays de tailles réelles ; l'exemption fiscale des nobles, des seigneurs, des grands propriétaires, s'y avère donc insignifiante, et il n'est pas question de faire de celle-ci une arme au profit des gros domaines ; la contestation qui voudrait s'attaquer au privilège fiscal s'éteint du même coup, faute d'adversaire. Quant à l'offensive, à la fois capitaliste et seigneuriale, des grands rassembleurs de terre, elle est sans doute importante autour des villes comme Toulouse et Montpellier. Dans l'ensemble, elle reste quand même, parmi les terroirs languedociens, très en deçà de son ampleur et de sa violence septentrionales (Vovelle, carte). On ne rencontre donc pas, dans cette province du Sud, le mélange explosif des survivances seigneuriales et de dynamique concentrationnaire qui confère sa virulence à la contestation qu'exercent par contrecoup les paysans bourguignons. Dans un environnement beaucoup plus relaxé, l'acrimonie languedocienne, elle, se polarise essentiellement, au village, contre la dîme : sur 1 122 doléances de cahiers relatives aux droits seigneuriaux<sup>16</sup>, dans la région d'Alès, Uzès et Nîmes, 562 s'en prennent à la redevance décimale. Viennent ensuite, très en retrait, parmi les sujets de colère antiseigneuriale, les péages (notamment à Pont-Saint-Esprit) ; et les justices des seigneurs, lesquelles, là comme ailleurs, sont la clé d'un pouvoir. (Mais ce pouvoir de la seigneurie justicière en Languedoc est beaucoup plus restreint qu'en Bourgogne, à cause de la vigilance des officiers royaux et des communautés, qui court-circuite par en haut et par en bas les tribunaux des seigneurs). A peine contestés, enfin, sont les cens, très légers en Languedoc ; et *a fortiori* les *tasques* ou champarts, les corvées, colombiers, francs-fiefs, plus rares ou moins intolérables qu'en France du Nord.

Très loin des pays d'oc, il resterait enfin à définir parmi les bocages de l'Ouest français, une ultime région de (relative) tranquillité sociale : région bien moins agitée, avant 1789, que ne le sont les zones de turbulence rurale, sises en Bourgogne, et dans les provinces de l'Est. Cet irénisme des bocages (évident quand on lit la grande thèse de Jean Meyer sur la Bretagne) a des motifs multiples, et parfois peu clairs<sup>17</sup>. En Bretagne, l'absence marquée de grands changements sociaux pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle permet peut-être d'expliquer la passivité des paysans : l'Armorique des Lumières ne connaît en effet ni révolution démographique, ni alphabétisation massive, ni pénétration *en profondeur* du capitalisme côtier, pourtant si dynamique à Nantes, Lorient, Saint-Malo. La Révolution des enclosures ne traumatise personne, entre 1750 et 1789, dans le Massif Armoricaïn, puisqu'elle y est accomplie depuis des siècles. La seigneurie bretonne trouve donc assez facilement son point d'équilibre dans le paupérisme des métayers, des fermiers, des domaniers congéables, solidement tenus en mains ; ils parlent à « Not' maître » chapeau bas ; ils noient

16. J. BRANCOLINI, Étude inédite sur les cahiers de doléances du Gard. Il faudrait ajouter, dans le Haut-Languedoc exportateur de grain, les émeutes de subsistances. FRÊCHE, *op. cit.*, p. 937.

17. J. MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1966.

## RÉINTERPRÉTATIONS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

leur chagrin dans le cidre et ils jouissent de la complicité de leur seigneur, quand ils font la contrebande du tabac. Aucun changement social d'envergure, qui donnerait une âme capitaliste au corps de ferme du domaine seigneurial ou « congéable », ne vient perturber le train-train, monotone et misérable, des rapports sociaux des campagnes, dans l'Arcoat. Les paysans bretons de 1676 à 1789 ne s'insurgent guère. Papistes dévots et folkloriques, ils crouissent plus qu'ils ne contestent ; ce qui n'empêchera pas, quand même, en 1789, quelques incendies de châteaux, à retardement.

Loin des bocages et loin du pays d'oc, le véritable drame s'est donc joué au Nord-Est ; à l'Est ; et dans le Centre-Est du royaume. Entre une seigneurie qui se physiocratise et s'urbanise graduellement, d'une part, et d'autre part des minorités paysannes, toujours plus instruites, qui refusent de sacrifier leurs espérances accrues sur l'autel seigneurial d'une évolution capitaliste à l'anglaise, les combats d'escarmouche et d'avant-garde s'engageant au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1789, l'événement révolutionnaire donne à ces conflits, jusque-là mineurs ou brisés, un relief inattendu.

Emmanuel LE ROY LADURIE,  
*Collège de France.*